



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/375
19 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante et unième session
Points 27, 78, 96, 98, 99 et 104
de l'ordre du jour provisoire*

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET
FINANCIER APPLIQUÉ À CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION
DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Lettre datée du 13 septembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Bolivie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de coordonnateur des États membres du Groupe de Rio, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration du dixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenu à Cochabamba (Bolivie) les 3 et 4 septembre 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 27, 78, 96, 98, 99 et 104 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Bolivie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Edgar CAMACHO-OMISTE

* A/51/150.

ANNEXE

Déclaration du dixième Sommet des chefs d'État et de
gouvernement du Groupe de Rio

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays du Groupe de Rio, réunis dans la ville de Cochabamba (Bolivie) les 3 et 4 septembre 1996, année qui marque le dixième anniversaire de la création de ce Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, nous constatons avec satisfaction que :

- Les objectifs qui nous ont inspirés, tels que le renforcement de la concertation et de la coordination politiques, ont été pleinement atteints. Au fil de ces années de dialogue ininterrompu, le Dispositif a efficacement traduit les intérêts de l'Amérique latine et des Caraïbes et est devenu par là-même un facteur clef de l'unité et de la solidarité régionales.
- Le Groupe de Rio a contribué à la défense et au renforcement de la démocratie représentative et des droits de l'homme, principes essentiels pour nos peuples.
- Le Groupe est devenu un interlocuteur reconnu à l'échelon international et il maintient un dialogue constant et de plus en plus large avec différents pays et régions du monde.
- Le Groupe a appuyé et favorisé sans relâche les processus régionaux d'intégration qui ont nettement progressé comme le prouvent l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements intrarégionaux.
- Les progrès accomplis par notre région dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, la corruption et le terrorisme ont été considérables comme l'attestent la signature à Caracas de la Convention interaméricaine contre la corruption, les résultats de la Conférence spéciale interaméricaine sur le terrorisme tenue à Lima et l'état d'avancement de l'élaboration d'une stratégie américaine contre les drogues et les délits connexes dans le contexte Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.
- Avec l'entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la région s'est affirmée en tant que première zone exempte d'armes nucléaires.

Encouragés par les résultats concrets obtenus par le Groupe de Rio au fil de ces 10 années d'existence, nous convenons, en nous appuyant sur la vocation démocratique propre à notre Groupe, de renforcer les procédures de consultation et de concertation en vue de suivre et de coordonner nos positions lors de l'examen des questions qui figurent à l'ordre du jour international.

En insistant sur la richesse et la diversité ethnique et culturelle de notre région, qui poursuit essentiellement les mêmes objectifs dans une étroite communauté d'intérêts, nous souscrivons la déclaration ci-après :

Déclaration du dixième anniversaire du Groupe de Rio

Démocratie représentative et lutte contre la pauvreté

Nous confirmons que la tâche prioritaire de nos pays est de promouvoir la démocratie représentative en tant que système de gouvernement et nous réaffirmons notre volonté politique de continuer d'agir en ce sens dans le respect de la souveraineté des États conformément aux engagements pris par le Groupe de Rio à Acapulco en 1987 et à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains à Santiago en 1991. Nous réitérons dans ce contexte notre ferme intention de vaincre les obstacles que sont la pauvreté, la malnutrition la marginalité, le manque d'accès aux services de santé et l'analphabétisme, en appliquant des politiques propices à un développement économique durable à moyen et à long terme.

Nous invitons instamment les organismes financiers internationaux à renforcer leur appui tant financier que technique aux programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

Nous nous engageons à poursuivre des politiques à amener les agents économiques, notamment les petites et moyennes entreprises, à créer des emplois productifs bien rémunérés ainsi qu'à favoriser l'enseignement et les programmes de formation professionnelle et autres ciblant en priorité les secteurs les plus vulnérables.

Développement durable

Nous réaffirmons notre conviction qu'Action 21, adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, définit les principes du développement durable. C'est pourquoi nous nous engageons non seulement à agir mais encore nous lançons un appel aux organismes intergouvernementaux internationaux américains et régionaux à prendre activement part à l'organisation et au suivi des travaux afin que le Sommet du développement durable prévu en Bolivie les 7 et 8 décembre prochains soit l'occasion historique de jeter les bases d'un programme américain en faveur du développement durable qui serve de cadre aux initiatives nationales et internationales dans les domaines économique, social et environnemental. Dans le même esprit, nous réaffirmons qu'il importe d'allouer des ressources nouvelles et supplémentaires au titre du financement du plan d'action qui sera adopté à l'occasion dudit Sommet.

Intégration et commerce

Nous réaffirmons l'importance que revêt l'intégration de nos économies pour atteindre de meilleurs niveaux de croissance et de développement économique et social et pour garantir la participation plus effective de la région à l'économie mondiale. Au cours de la présente décennie, nous avons réussi à donner une impulsion considérable aux processus sous-régionaux d'intégration

comme en témoignent le renforcement du Marché commun centraméricain, le Marché commun des Caraïbes et de la Communauté andine et la création de nouveaux mécanismes tels que le Groupe des Trois, le Marché commun du Sud, l'Association des États des Caraïbes et les multiples accords bilatéraux de libre-échange en vigueur ou en cours de négociation. Cela s'est traduit par un accroissement important des échanges commerciaux intrarégionaux entre 1990 et 1996.

Nous réaffirmons l'attachement de nos pays à un système multilatéral de libre-échange ouvert, non discriminatoire et transparent dans le cadre duquel l'ouverture des marchés et l'élimination des barrières nous permettent de tirer parti des avantages comparatifs de nos économies et favorisent leur insertion de façon compétitive à l'économie internationale. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la tenue à Singapour en décembre prochain, de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que celle des consultations que nos autorités consacreront à l'ordre du jour de ladite réunion.

Nous réaffirmons l'importance que revêt la participation effective du Groupe de Rio au suivi et à l'application des décisions du Sommet des Amériques. C'est pourquoi nous appelons particulièrement l'attention sur la tenue du prochain Sommet à Santiago du Chili.

Nous réitérons notre attachement au Plan d'action du Sommet des Amériques qui s'est fixé pour objectif d'établir une zone de libre-échange des Amériques d'ici à l'an 2005.

Nous appelons tout particulièrement l'attention sur la récente création du Comité de haut niveau chargé de proposer conjointement avec le Parlement latino-américain un programme de travail et de promouvoir des études sur la création de la Communauté latino-américaine des nations qui seront présentés en temps opportun à l'examen des gouvernements.

Nous nous déclarons résolus à formuler et à lancer une stratégie d'intégration physique de la région, conscients qu'il importe au plus haut point de mettre en place une infrastructure adéquate des transports et des communications, et c'est pourquoi nous engageons les autorités nationales compétentes à encourager les travaux dans ce sens.

Application extraterritoriale des lois nationales

Nous rejetons toute tentative d'application extraterritoriale de sanctions unilatérales relevant du droit interne d'un pays parce qu'elle constituerait non seulement une infraction aux normes qui régissent la coexistence des États ainsi qu'au principe fondamental du respect de la souveraineté mais aussi une violation du droit international.

Nous réaffirmons donc notre vive opposition à ce que l'on appelle la loi Helms-Burton, et, à cet effet, nous soulignons l'importance de l'opinion unanime émise par le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains à laquelle nous souscrivons et selon laquelle les fondements et l'éventuelle application de cette loi ne sont pas conformes au droit international.

Dialogue Groupe de Rio - Union européenne

Nous reconnaissons que le dialogue institutionnalisé entre le Groupe de Rio et l'Union européenne, il y a cinq ans déjà, a permis un rapprochement fructueux entre les deux régions, ce qui, à son tour, a favorisé la création d'autres mécanismes privilégiés de dialogue politique et économique entre les sous-régions et pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union européenne.

Lutte contre la drogue et lutte contre les délits connexes

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie le dialogue et la coopération dans la lutte contre la consommation, la production, le trafic et la distribution de drogues illicites, ainsi que les délits connexes, dont le détournement de précurseurs chimiques, le blanchiment de l'argent et le trafic d'armes. Le respect total du principe de responsabilité partagée doit aboutir à des résultats plus concrets qui traduisent une vision globale et équilibrée du problème des drogues, propice à la coordination des actions menées aux échelons national, régional et mondial, et ce en application des principes du droit international.

Nous réaffirmons qu'une stratégie intégrale de lutte contre la drogue doit tenir compte des aspects socio-économiques du phénomène, aussi est-il indispensable de s'employer à mettre en oeuvre des programmes de développement social et régional de substitution, visant à faciliter l'amélioration des conditions de vie des familles rurales touchées.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au problème des drogues illicites et aux délits connexes qui aura lieu en 1998 devrait contribuer à cette fin. Dans ce contexte, nous décidons de recommander au Groupe de travail spécial sur les drogues du Groupe de Rio de s'atteler à l'étude sur des grandes lignes de l'ordre du jour de ladite session.

Convention interaméricaine contre la corruption

Étant donné que la Convention interaméricaine contre la corruption constitue le premier instrument au niveau mondial de lutte contre ce fléau, plaçant notre région à l'avant-garde des initiatives dans ce domaine, nous nous engageons à encourager les organes législatifs compétents à prendre les mesures nécessaires à la rapide ratification de la Convention et à la mise en pratique des mécanismes de coopération qui y sont prévus.

Intégration culturelle

Convaincus de l'importance de la culture en tant que facteur d'intégration de nos peuples, et tenant compte du fait que la diversité de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes traduit la véritable richesse de nos sociétés, nous engageons les autorités gouvernementales compétentes des pays du Groupe de Rio à se réunir dans les plus brefs délais afin de mettre au point un plan d'action dans le domaine de l'information et de la coopération en faveur de l'intégration culturelle de la région.

Nous décidons de tenir le onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement dans la ville d'Asunción (République du Paraguay) au cours de la première semaine de septembre 1997.

Nous chargeons nos ministres des affaires étrangères de procéder à un suivi systématique des décisions adoptées par le Groupe, et ce, par l'intermédiaire du secrétariat provisoire et du Groupe des Trois.

Nous, chefs d'État et de gouvernement réunis à Cochabamba adressons nos remerciements au Président de la République de Bolivie, M. Gonzalo Sánchez de Lozada, à son gouvernement et au peuple bolivien, pour leur hospitalité, ainsi que pour le souci de la perfection avec lequel a été organisé et conduit le dixième Sommet du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique.

Le Président de l'Argentine

(Signé) M. Carlos Saul MENEM

Le Président de la Bolivie

(Signé) Gonzalo SANCHEZ de LOZADA

Le Président du Brésil

(Signé) Fernando Henrique CARDOSO

Le Président du Chili

(Signé) Eduardo FREI RUIZ-TAGLE

Le Président de la Colombie

(Signé) Ernesto SAMPER PIZANO

Le Ministre des affaires étrangères
du Costa Rica,

Représentant des pays d'Amérique
centrale

(Signé) Fernando NARANJO VILLALOBOS

Le Président de l'Équateur

(Signé) Abdalla BUCARAM ORTIZ

Le Président du Mexique

(Signé) Ernesto ZEDILLO PONCE de LEÓN

Le Président du Panama

(Signé) Ernesto PÉREZ BALLADERES

Le Président du Paraguay

(Signé) Juan Carlos WASMOSY

Le Président du Pérou

(Signé) Alberto Fujimori FUJIMORI

Le Premier Ministre de la
Trinité-et-Tobago,

Représentant du CARICOM

(Signé) Basdeo PAUDAY

Le Vice-Président de l'Uruguay

(Signé) Hugo BATALLA PARENTINI

Le Président du Venezuela

(Signé) Rafael CALDERA
